

=====  
n° 2023-T-47

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**

-----  
*modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999*

*Le Maire de la Commune de Métabief,*

*Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,*

*Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'intervention de la société Markosol dont le siège se situe, 68 rue de la Liberté, 39300 Champagnole, pour le marquage des places de stationnement,*

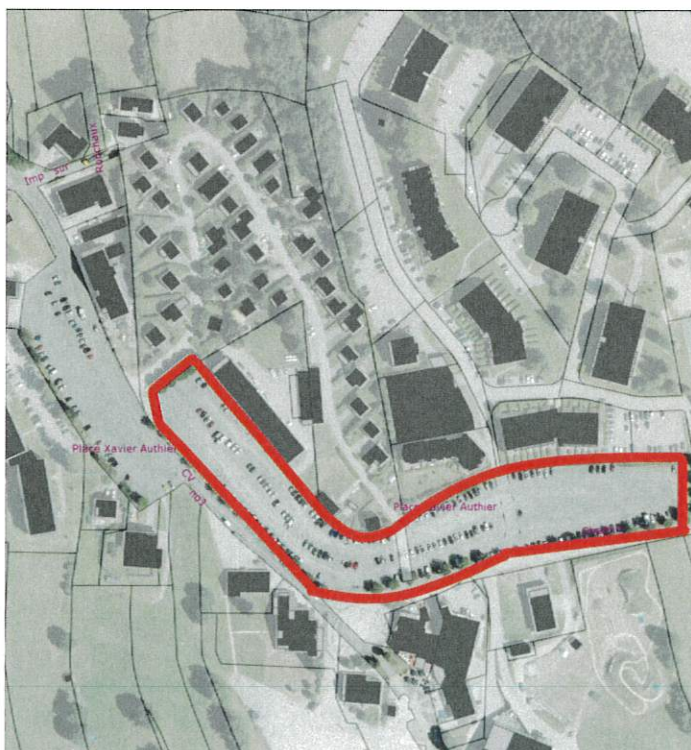
*Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,*

**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT PLACE XAVIER AUTHIER**

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur la Place Xavier Authier, à compter du 28 août 2023, et pendant 3 jours :

- **Circulation et stationnement interdit sur la Place Xavier Authier. Tous véhicules restant stationnés sur la place fera l'objet d'une procédure d'enlèvement et de mise en fourrière.**



## **Article 2 : SIGNALISATION**

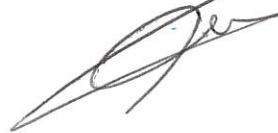
Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

## **Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE**

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 25/08/2023

Le Maire,  
Gérard DEQUE



*Copie à :- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs*